

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 209-23 ET 216-19**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 209-23 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

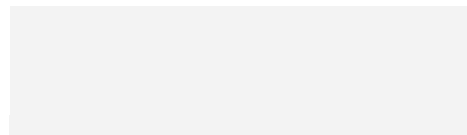
Adoption par le conseil : 17 novembre 2020

Règlement 216-19 modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)

Adoption par le conseil : 17 novembre 2020

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 novembre 2020.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe